



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 22983

## Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur l'amélioration de la prise en charge des traumatisés crâniens. Les associations constatent avec inquiétude le décalage toujours très important entre les besoins tels qu'ils sont évalués et les réponses existantes ou programmées. Chaque année, 160 000 nouvelles personnes sont victimes d'un traumatisme crânien dont 10 000 conservent des séquelles, 1 500 perdent leur autonomie, 1 200 ne peuvent plus travailler dans un milieu ordinaire et 300 restent en état végétatif. Il apparaît nécessaire de définir une politique de suivi et d'accompagnement dans la durée des traumatisés crâniens et de leurs familles. Au-delà d'une certaine méconnaissance de ce problème, il y a un manque évident de place dans les établissements spécialisés, ce qui empêche une vraie prise en charge des personnes. Les familles des victimes sont alors confrontées à de lourdes difficultés. L'expérience du centre de suivi et d'insertion pour enfants traumatisés crâniens menée à l'hôpital national de Saint-Maurice est unanimement saluée. Étendre ce programme à d'autres régions permettrait de répondre au problème spécifique des enfants victimes de traumatismes crâniens. Elle lui demande quelles sont les mesures concrètes qu'elle entend mettre en œuvre afin de mieux répondre aux besoins existants et à l'attente des familles et associations.

## Texte de la réponse

L'amélioration de la prise en charge des personnes atteintes d'un traumatisme crânien constitue l'une des priorités du Gouvernement dans le cadre de la politique qu'il mène en direction des personnes handicapées. Une circulaire du 4 juillet 1996 a organisé la mise en place des dispositifs régionaux visant à améliorer la prise en charge médico-sociale et la réinsertion professionnelle de ces personnes. Pour faire suite à cette circulaire, 150 millions de francs de crédits d'assurance maladie ont été mobilisés, entre 1996 et 2000, et ont permis de financer, dans les établissements médico-sociaux, plus de 1 125 places adaptées aux besoins des personnes victimes d'un traumatisme crânien. Les efforts fournis par les pouvoirs publics ont été renforcés afin de satisfaire pour partie les besoins restant à couvrir, en particulier grâce au doublement, en 2003, du nombre de places prévues dans le cadre du plan pluriannuel de création de places pour adultes lourdement handicapés (1999-2003). Ce plan aura, au total, permis de créer 6 600 places dont 2 200 au titre de la seule année 2003 ; des places destinées aux traumatisés crâniens ont été créées dans les maisons d'accueil spécialisées et dans les foyers d'accueil médicalisés. Dans le cadre de ce même plan, 10 000 places, au total, auront été créées, dont 3 000 au titre de la seule année 2003, dans les centres d'aide par le travail, une partie de ces places étant destinée aux traumatisés crâniens. Une enveloppe spécifique de 22,87 millions d'euros a par ailleurs été réservée pour la prise en charge de ces personnes dans le cadre du plan triennal en faveur des enfants, adolescents et adultes handicapés (2001-2003). Cette enveloppe a permis de financer 720 places pour traumatisés crâniens. En outre, une enveloppe supplémentaire de 20 millions de crédits d'assurance maladie a été attribuée en 2002 et a notamment permis la création de 102 places pour ces personnes. Parallèlement, un comité national de pilotage de la politique menée en direction des traumatisés crâniens a été mis en place, de manière à évaluer les résultats de la politique définie par la circulaire du 4 juillet 1996, à proposer le

renforcement de certaines mesures, la mise en oeuvre éventuelle de mesures complémentaires en matière, notamment, de rééquilibrage de l'offre de soins, d'articulation entre structures d'accueil d'urgence, de soins de suite et de réadaptation, et structures médico-sociales, et à promouvoir les mesures destinées à favoriser la réinsertion familiale, sociale et professionnelle des traumatisés crâniens. Enfin, dans le cadre du chantier sur la sécurité routière lancé par la Président de la République le 4 juillet 2002, un programme d'amélioration du respect des recommandations de prise en charge des accidentés est en cours d'élaboration.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 22983

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juillet 2003, page 5954

**Réponse publiée le :** 8 septembre 2003, page 6986